

question, évoquant le danger que présentait la conception de l'État-maître par rapport à celle de l'État-serviteur. Je le cite directement:

Refusons mordicus de faire droit aux demandes du gouvernement qui voudrait disposer de plus de pouvoirs que ceux dont il a vraiment besoin. Il faut que le gouvernement se fonde sur le consentement des administrés et travaille au bien commun de tous.

Voilà qui semble bien être un excellent principe libéral, au sens ancien du terme.

Comme tous les autres membres du comité, j'ai énormément joui de l'occasion qui m'a été ainsi offerte de participer à ses travaux. Il est toujours intéressant d'examiner de près une activité aussi complexe que celle de Radio-Canada, si on songe à ce que celle-ci a pu devenir en ces derniers temps. Je dois avouer que j'ai trouvé le travail du comité fort épuisant et absorbant. Je ne doute pas que les autorités de Radio-Canada aient eu la même impression. Nous avons consacré énormément de temps à analyser soigneusement la radio et la télévision.

Voilà qui est très intéressant, mais je ne vois pas pourquoi les députés seraient obligés d'acquérir des connaissances étendues dans l'art magnifique du ballet et dans la présentation de programmes et de spectacles dramatiques pour la population du Canada. En vertu du présent régime de réglementation, c'est malheureusement le rôle que doivent assumer les députés. A mon avis,—et je pense que plusieurs sont de cet avis,—Radio-Canada se porterait beaucoup mieux et nous pourrions certainement consacrer plus de temps à des questions se rattachant plus directement à notre travail législatif, si nous pouvions prévenir l'inévitable conflit de partisanerie auquel donne lieu le cumul persistant, par Radio-Canada, des tâches de diffuseur, de concurrent, d'adjudicateur et ainsi de suite.

Je suis convaincu qu'une façon de surmonter cette difficulté, à l'instar de ce qui s'est fait dans le cas d'autres sociétés de la Couronne, consiste à établir une commission de régie indépendante qui pourrait se placer au-dessus du domaine de la radiodiffusion, et décider de l'adjudication et de la réglementation aussi bien de l'activité de notre service public de diffusion que de l'activité du groupe de diffuseurs privés très influents et très compétents à l'heure actuelle.

A l'égard du bienveillant président du comité, l'honorable député de Portneuf, je dois dire que j'ai été très étonné de l'impartialité dont il a fait preuve pendant que nous nous débattons dans l'examen du rapport annuel de la Société Radio-Canada. Il nous a accordé toutes les possibilités de tout

discuter. Je suis convaincu qu'un organisme de réglementation impartial dissiperait facilement toute crainte que les groupes minoritaires pourraient entretenir de se voir privés de leurs droits. C'est la solution que l'on a adoptée à l'égard d'autres sociétés de la Couronne. La question des sociétés de la Couronne devient de plus en plus complexe et, à mon avis, nous serions bien avisés d'adopter le principe d'un organisme de réglementation indépendant.

J'ai dit que les circonstances ont changé dans notre pays. Elles ont également changé dans d'autres parties du monde. Un article décrivant l'évolution récente de la télévision au Royaume-Uni m'a vivement intéressé. Le problème de ce pays est beaucoup plus simple que le nôtre, parce que sa population est homogène. C'est un très petit pays mais, avec l'avènement de la télévision et des problèmes qu'elle a suscités, il a jugé bon d'abolir le monopole exclusif de la BBC et d'établir une autorité indépendante de la télévision chargée de s'occuper de l'activité des postes commerciaux privés inaugurés récemment au Royaume-Uni.

Si ce changement a été nécessaire dans le domaine de la diffusion pour ce pays relativement petit, il va de soi que nous devons forcément admettre des changements au Canada. Au cours des délibérations du comité, on s'est rendu compte que les frais de préparation des programmes de télévision deviennent exorbitants lorsque le service de Radio-Canada est seul chargé de la diffusion. Graduellement, la population se rend compte de ce problème. Ceux qui sont bien au courant de la situation se rendent compte que nous tenons le lion par la queue et que, si nous ne sommes pas prudents, il pourrait bien nous entraîner avec lui.

La lecture des observations énoncées de temps en temps sur les questions touchant la radiodiffusion au Canada, quelques-unes émanant même des rangs du parti libéral, m'a persuadé que le public exigera éventuellement les changements qui sont de toute évidence nécessaires. A mon avis, il faut reviser toute la question de la radiodiffusion au Canada et j'espère sincèrement que la commission que l'on doit désigner sera parfaitement libre d'entreprendre une telle révision et de présenter les vœux nécessaires pour mettre à jour notre politique en matière de radiodiffusion.

Je ne veux pas m'étendre sur cette question à cette heure tardive, mais je dois rappeler quelques-unes des façons habituelles de brouiller la discussion, auxquelles on a eu recours ce soir: la crainte du vil commercialisme, la crainte de l'infiltration à outrance des influences culturelles des États-Unis, le